



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la S.C.R.L. « RESEAU DES ENERGIES DE WAVRE » (représentée par Monsieur A. BOUCQUEY) dont les bureaux se trouvent rue Provinciale 265 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Route de Rixensart à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°444H9.

Le projet consiste en la régularisation de la construction d'une cabine haute tension, et présente les caractéristiques suivantes :

- Superficie de +- 13,25m²,
- Parement en crépi gris clair et toiture plate (2,62m à l'acrotère),
- Chemin de la voirie à la cabine en dalle (0,30x0,30m).

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du permis d'urbanisation :

- Matériaux de parement : crépi gris clair au lieu de briques rugueuses, pierres de taille ou moellons ;
- Toiture plate au lieu d'une toiture deux versants couvertes de tuiles ou ardoises naturelles ou artificielles.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Hage), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} au 30 août 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 18 juillet 2019